

REGLEMENT PARTICULIER du 35^{ème} RALLYE REGIONAL de PRINTEMPS 11 et 12 mai 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et à ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

V2 du 08.02.2019

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 27 mars 2019
Ouverture des engagements :	Lundi 27 mars 2019
Clôture des engagements :	Lundi 29 Avril 2019 à minuit
Parution du road-book :	Mercredi 08 mai 2019 à 8h15
Dates et heures des reconnaissances :	Mercredi 08 mai 2019 de 8h30 à 18h Samedi 11 mai 2019 de 8h à 13h
Vérifications administratives le :	Samedi 11 mai 2019 de 13h15 à 18h15
Vérifications techniques le :	Samedi 11 mai 2019 de 13h30 à 18h30
Heure de mise en parc de départ le :	Samedi 11 mai 2019 à 13h45
1 ^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs le :	Samedi 11 mai 2019 à 17h15
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 11 mai 2019 à 19h45
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 11 mai 2019 à 19h45
Briefing concurrents écrit remis aux vérifications administratives	Samedi 11 mai 2019 de 13h15 à 18h15
Briefing voitures encadrement et ouvreuse	Samedi 11 mai 2019 à 18h15
Départ de Clermont l'Hérault :	Dimanche 12 mai 2019 à 8h
Arrivée à Clermont l'Hérault :	Dimanche 12 mai 2019 à 16h28
Vérification finale le :	Dimanche 12 mai 2019
Publication des résultats du rallye, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé final le :	Dimanche 12 mai 2019
Remise des prix, 1h après l'heure d'affichage des résultats officiels le :	Dimanche 12 mai 2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée organise le 35^{ème} Rallye Régional de Printemps en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale du sport automobile Occitanie Méditerranée sous le permis d'organisation LIGUE numéro : **R5/2019 en date du 28 février 2019** et sous le permis d'organisation FFSA numéro : **177 en date du 04 mars 2019**

Comité d'Organisation

Présidents : Jean-Marie ALMERAS et M. Jacques ALMERAS

Membres : Bénévoles de l'ASA Montpellier Méditerranée

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Téléphone : 04.48.78.48.54

Permanence avant le rallye : Tous les mardis de 17h à 19h30 à l'ASA Montpellier Méditerranée Téléphone : 04 48 78 48 54

Permanence pendant le rallye : le samedi 11 mai 2019 de 8h à la fin des vérifications techniques
le dimanche 12 mai 2019 de 7h00 à la fin du délais de réclamation
Salle Georges Brassens, boulevard Paul Bert, 34800 Clermont l'Hérault

Organisateur Technique

ASA Montpellier Méditerranée représentée par M. Jacques ALMERAS

Adresses : ASA Montpellier Méditerranée : Allée des loisirs, 34250 Palavas les Flots

M. Jacques ALMERAS : 3 rue St-Exupéry 34430 St Jean de Védas

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. Claude MARY	1622/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	M. Alain SZAFARCZYCK	4793/0804
Commissaires Sportifs membres du collège :	Mme Michèle BASCOUL	149759/0808
Secrétaire Collège	Mme Michèle BASCOUL	149759/0808
Directeur de Course :	M. Robert GALLI	9206/0745
Directeur de Course Adjoint au PC :	Mme Sunny ZGAJNAR	213098/0712
	Mme Delphine GRAUBY	163789/0812
Directeur de Course délégué aux ES :	Mme Carmen BELCHI	8747/0803
	Mme Evelyne ROL- ALLE	40773/0801
Secrétaire PC	M. Guy BASCOUL	149758/0808
Observateur FFSA (Ligue)	M. Alain DESSENS	19459/0816
Observateur RTS (Ligue)	Ligue Occitanie Méditerranée	à définir/08
Médecin Chef au PC :	Dr. Henri NACHAR	
Commissaire Technique Responsable :	M. Christian MANGEMATIN	6507/0801
Commissaires Techniques Adjointes :	M. Michel MOLINES	9502/0801
	M. Sébastien BOUSQUET	243494/0811
	M. Bernard PENILLA	17999/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. Robert CLOS	6055/0804
	Mme Véronique PUYAU	21585/0905
Responsable parc fermé et regroupement	Mme Magali VIDAL	179595/0809
Responsable parc d'assistance	M. Patrick FILIAT	115657/0811
Chargés des relations avec la presse :	M. Jean-Claude BOUISSEREN	201902/0811
	Mme Alexia MOULS	180588/0811
Secrétariat général du Rallye, Hall accueil, PC, Collège,	Mme Patricia IMBERT	asa/0811

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs officiels, l'organisateur veillera à son ou ses remplacements, les modifications apportées seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye Régional de Printemps compte pour :
la Coupe de France des rallyes 2019 (coef 2)
le Championnat Occitanie Méditerranée des Rallyes 2019
le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, lors de la remise du road-book, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :
Samedi 11 mai 2019 de 13h15 à 18h15 Salle Georges Brassens boulevard Paul Bert à Clermont l'Hérault.
Les vérifications techniques auront lieu le : Samedi 11 mai 2019 de 13h30 à 18h30 à l'espace Gare de Clermont l'Hérault.
Les vérifications finales seront effectuées au Garage ROUQUETTE 3 et 5 rue Pascal 34800 Clermont l'Hérault
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux règlements de la FFSA 2019

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règlements de la FFSA 2019

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Régional de Printemps 2019 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Lundi 29 avril 2019 à minuit accompagné des photocopies des permis et des licences du pilote et du copilote.

La liste provisoire des engagés publié sur le site : www.asa-montpellier.com tient lieu de confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum y compris les voitures du Rallye VHC de doublure.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
avec la publicité facultative de l'organisateur : 250 €
sans la publicité facultative de l'organisateur : montant de l'engagement X 2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les chèques devront être établis à l'ordre de « ASA Montpellier Méditerranée ».
Pour être recevable, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, adresse mail comprise.
Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou e-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 20€ sera retenue sur le montant de l'engagement pour frais.

